

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance du conseil tenue le 5 octobre 2020 à 19 heures au lieu ordinaire des sessions au 9, Avenue du Phare à la Martre. Étaient présents Monsieur Maire Yves Sohier, et Mesdames les Conseillères Marie-Laure Rioux, Louise Lévesque et Pierrette Vallée en vidéo conférence.

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Manon Trépanier, directrice général et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

Séance du 5 octobre 2020
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020
3. Adoption des comptes pour paiement
4. Résolution-Tourisme Gaspésie
5. Résolution-Retour en appel-Dossier 110-17-000834-169
6. Résolution-Dépôt du rôle triennal
7. Résolution-Entente avec un citoyen
8. Résolution-Nourrir notre monde-Formulaire d'engagement
9. Résolution-Renouvellement de contrat-Les Services Kopilab
10. Résolution- Engagement de la DG
11. Résolution-Formulaire de décharge responsabilité
12. Résolution-Remise de la résolution 2020-09-92
13. Résolution-Cotisation employeur et le sommaire de 2019
14. Information :
 - A. - Tourisme Gaspésie
 - B. - Sani Manic
 - C. - Rencontre avec le C.L.D. pour trouver des fonds, pour le Phare, accueil, Musée, Église, Toilette public (Poste d'essence)
 - D. - Signatures d'ententes archéo, drill
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme la conseillère Louise Lévesque d'adopter l'ordre du jour en y retirant le point suivant :

11. Résolution-Formulaire de décharge responsabilité

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Laure Rioux d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2020

Après analyse des comptes, il est proposé par Mme la conseillère Louise Lévesque d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 35 937.25\$

RÉSOLUTION : 2020-10-96-TOURISME GASPÉSIE

ATTENDU QUE, la municipalité veut faire partie du guide touristique de la Haute-Gaspésie.

ATTENDU QUE, le coût de la cotisation pour cette période année est de 197.34\$ (taxes comprises) et que pour une année complète le coût est de 394.68\$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Marie-Laure Rioux que la municipalité adhère à Tourisme Gaspésie

RÉSOLUTION : 2020-10-97-RETOUR EN APPEL

CONSIDÉRANT, le dossier : 110-17-000834-169

CONSIDÉRANT, la résolution : 2020-07-66-JUGEMENT RENDU.

CONSIDÉRANT, la résolution : 2020-0875-ANNULATION DE PAIEMENT.

CONSIDÉRANT, le retour en appel du dossier : 110-17-000834-169, la municipalité se voit dans l'obligation de retourner en cours pour le dit dossier afin de régler cette cause.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme la conseillère Louise Lévesque de poursuivre avec les avocats dans le dossier : 110-17-000834-169.

RÉSOLUTION : 2020-10-98-ÉVALUATION FONCIÈRE-ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2022-2023-2024

CONSIDÉRANT, que la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc., recommande une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022-2023-2024 pour la Municipalité de La Martre;

CONSIDÉRANT, que le fait de procéder à cette équilibrage du rôle entraînera, en toute probabilité, un redressement des valeurs au rôle et favorisera le maintien de l'équité fiscale générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Louise Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Marie-Laure Rioux et résolu que le Conseil municipal, confirme à la MRC de La Matanie et à la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc., de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2022-2023-2024 et autorise les dépenses associées à la démarche.

Adoptée.

RÉSOLUTION : 2020-10-99-ENTENTE AVEC UN CITOYEN

CONSIDÉRANT, la lettre du 22/09/2020 du dossier 0251554859

CONSIDÉRANT, la demande du citoyen, pour régler à l'amiable entre lui et la Municipalité, les faits d'écrits dans ledit dossier.

CONSIDÉRANT, que la Municipalité est en accord pour régler à l'amiable le dossier 0251554859, au montant de 1 500.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Louise Lévesque, de créditer le dossier 0251554859, au montant de 1 500.00\$

RÉSOLUTION : 2020-10-100-FORMULAIRE D'ENGAGEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT, les étapes de mise en place du projet, Nourrir Notre Monde.

CONSIDÉRANT, que la Municipalité a pris connaissance du LAB et ses objectifs.

CONSIDÉRANT, que la directrice générale Manon Trépanier, signe au nom de la Municipalité de La Martre, le protocole d'engagement municipal. Relatif à la Résolution No : 2020-05-34.

CONSIDÉRANT, la collaboration avec l'équipe du LAB à formaliser la création d'un comité local au même titre que les autres comités.

CONSIDÉRANT, que la Municipalité contribuera en nature à la hauteur de sa capacité (ex : prêt de locaux, terrains, main d'œuvre, machinerie entretien, etc.)

CONSIDÉRANT, que la Municipalité doit nommer un conseiller responsable de ce dossier, qui siégera sur le comité local et qui assurera le lien entre le projet et la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Louise Lévesque de nommé sur ce comité Mme la conseillère Marie-Laure Rioux.

RÉSOLUTION : 2020-10-101-RENOUVELLEMENT DE CONTRACT

ATTENDU QUE, la Municipalité à un contrat, avec Les services KOPILAB, pour l'imprimante, catégorie : BROTHER MFC L6900DW, No. Série K8N914628.

ATTENDU QUE, la directrice générale, Manon Trépanier, signe au nom de la Municipalité de La Martre. Relatif à la Résolution No : 2020-05-34.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Marie-Laure Rioux de renouveler le contrat avec Les Service KOPILAB pour l'année 2020-2021.

RÉSOLUTION : 2020-10-102-ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT, la Résolution No : 2020-03-19-Embauche d'une stagiaire.

CONSIDÉRANT, la Résolution No : 2020-04-25-Stagiaire.

CONSIDÉRANT, la Résolution No : 2020-05-33-Engagement DG.

CONSIDÉRANT, la Résolution No : 2020-05-34-Signature des documents.

CONSIDÉRANT, que le 6 mois d'essais de la directrice générale, Manon Trépanier sont atteint, soit du 1^{er} mai 2020 au 1^{er} octobre

CONSIDÉRANT, qu'un contrat sera rédigé et signer.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité d'engager, la directrice général, Manon Trépanier et de lui octroyer, un salaire de 20.00 \$ / h à 30 h/semaine

RÉSOLUTION : 2020-10-103-REMISE DE LA RÉOLUTION-2020-09-92-AQUEDUC-FQM

ATTENDU QUE, la Résolution No : 2020-09-92 AQUEDUC-FQM, doit-être déposé au FQM

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE REPORTER la Résolution No : 2020-09-92 AQUEDUC-FQM

RÉSOLUTION : 2020-10-104-COTISATION EMPLOYEUR ET LE SOMMAIRE DE 2019

CONSIDÉRANT QUE, la cotisation de l'employeur, janvier, février, octobre, novembre et décembre 2019, ainsi que le sommaire de 2019, n'ont pas été produites, au Provincial.

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale, Manon Trépanier, ce doit de fournir tous les documents liés au dit dossier.

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité aura des intérêts et pénalités à payer, ainsi que les cotisations, dans ledit dossier de Revenu Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité, de soumettre les cotisations et le sommaire 2019, au Provincial.

INFORMATION;

M. Le Maire, nous fait part que le point, A. -Tourisme Gaspésie, n'est plus valide, car il en a été question en résolution, en début de séance.

M. Le Maire, nous relate que Sani-Manic est venu faire le nettoyage des réservoirs du côté ouest, avec la collaboration d'un citoyen.

M. Le Maire, nous informe qu'il a eu une rencontre avec le C.L.D. pour trouver des fonds pour faire l'acquisition du Phare, la rénovation de l'accueil et la toiture du Musée du Phare, l'acquisition de l'Église et de toilettes publiques, au Poste d'essence, par la Municipalité et que tout allait bien dans ces dossiers.

M. Le Maire, nous dit que les signatures d'ententes avec l'Archéologue, ont été signés à plus de 75 %, le restant étant des non-résidents permanent (vacancier).

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Laure Rioux que la séance soit levée 19 :11 h.

Yves Sohier
Maire

Manon Trépanier
Directrice générale, secrétaire-trésorière